



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités et de la
citoyenneté

Bureau de la réglementation
générale

pref-elections@charente-maritime.gouv.fr

FLASH INFO DU 15 JUILLET 2019

Le bureau des élections vous fait part des informations suivantes :

Mise en œuvre du recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n°1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris :

En application de la décision n° 2019-1 Référendum d'initiative partagée du 9 mai 2019 du Conseil constitutionnel, une période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris est ouverte depuis le jeudi 13 juin 2019 et pendant une période de neuf mois.

Le soutien est recueilli sous forme électronique », sur le site internet hébergé par le ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

Le dispositif :

1- L'électeur peut déposer son soutien directement sur le site **<https://www.referendum.interieur.gouv.fr>**, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire des bornes d'accès à internet situées au moins dans la commune la plus peuplée de chaque canton.
(Par « bornes informatiques », il faut entendre des ordinateurs reliés à internet).

2- L'électeur peut faire enregistrer électroniquement son soutien présenté sur papier par un agent de la commune concernée par les bornes d'accès à internet.

Par conséquent, si un électeur se présente dans votre commune pour faire enregistrer son soutien, vous devez l'orienter vers la commune la plus peuplée du canton, la plus proche.

Un arrêté préfectoral du 5 juin 2019 a fixé la commune la plus peuplée de chaque canton du département de la Charente-Maritime.

Vous trouverez ci-après :

- un lien vous permettant de consulter la carte interactive des mairies dans lesquelles les électeurs peuvent déposer un soutien au format papier :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/formulaire-papier>

- la liste des communes mettant à disposition des électeurs une borne d'accès et enregistrant les soutiens des électeurs

Listes des communes de Charente-Maritime dans lesquelles les soutiens papier peuvent être déposés :

Dans la commune la plus peuplée de chaque canton :

Code dépt	Canton	Code commune	Commune
17	Aytré	17028	Aytré
17	Chaniers	17086	Chaniers
17	Chatellaillon	17094	Châtellaillon-Plage
17	Thenac	17444	Corme Royal
17	Jonzac	17197	Jonzac
17	La Rochelle	17300	La Rochelle
17	La Tremblade	17452	La Tremblade
17	Lagord	17200	Lagord
17	Marans	17218	Marans
17	Marennes	17219	Marennes- Hiers-Brouage
17	Matha	17224	Matha
17	Saintonge Estuaire	17230	Meschers-sur-Gironde
17	Les Trois Monts	17240	Montendre
17	Pons	17283	Pons
17	Rochefort	17299	Rochefort
17	Royan	17306	Royan
17	Saint-Porchaire	17336	Saint-Georges-des-Coteaux
17	Saint-Jean d'Angély	17347	Saint-Jean-d'Angély
17	Ile d'Oléron	17385	Saint-Pierre-d'Oléron
17	Ile de Ré	17360	Sainte-Marie-de-Ré
17	La Jarrie	17407	Sainte-Soulle
17	Saintes	17415	Saintes
17	Saujon	17421	Saujon
17	Surgères	17434	Surgères
17	Tonnay-Charente	17449	Tonnay-Charente

Communes supplémentaires :

17	Royan	17461	Vaux-sur-mer
----	-------	-------	--------------

Le Bureau des élections reste à votre disposition et vous souhaite de bonnes vacances.